

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Soledad Dextre

<https://www.cadre21.org/membres/46c0a143ec3f5f9cee059e43>

Date d'obtention : 2024-02-11 14:45:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit trousse d'intervention en partenariat avec le service de la police , du DPCP, et des institutions scolaires, pour contrer le sextage . Réduire le délai de traitement des dossiers de sextage. Nous jouons chacun un rôle différent, dans un but commun, venir en aide aux jeunes de notre établissement scolaire important de respecter chacun son mandat. Permits aux intervenants scolaires d'intervenir de manière efficace et rapidement prendre en charge la situation de cas de sextage

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir un cadre d'intervention, afin d'assurer une meilleure prise en charge du dossier, des victimes et des agresseurs. Avoir une procédure uniforme, même pour les nouveaux intervenants sans expérience, le protocole guide les interventions à suivre, donc permits à plus d'un intervenant dans l'école à prendre en charge les cas. Je vais ajuster mes approches, car généralement depuis plusieurs années je travaille en étroite collaboration avec le merveilleux policer communautaire de mon école, ainsi consultation DPJ

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire très attention de ne pas trop poser de questions lors de la rencontre avec l'agresseur